

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE FORMIGUERES

Date convocation
09/10/2020

Nombres de membres en exercice : 11
Nombres de membres Présents : 9
Nombres de membres Absents : 2
Nombre de procurations : 2
Nombre de votants : 11

Date Affichage
09/10/2020

Séance du 15 octobre 2020

L'an deux mille dix-huit et le quinze octobre à 20h30, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur PETITQUEUX Philippe, Maire,

Présents : Mme BADIE F., M. BRILLARD M., M. CORREIA J., M. LAUBRAY. J, M. V. PICHEYRE, M. PUJOL D., M. VAILLS S, M.J.D DOMINGO.

Procuration : Mme DABOUIS N à M. V. PICHEYRE, M. MIRAN P. à M. BRILLARD.

Objet de la Délibération

CONVENTION RELATIVE A L'INTERVENTION DU CCRP DANS LE CADRE DU PLAN OBJET 66 POUR L'EGLISE PAROISSIALE NOTRE DAME DE LA NATIVITE.

Monsieur le Maire donne connaissance à l'assemblée d'une mise en place d'une convention relative à l'intervention du Centre de Conservation et de Restauration du Patrimoine (CCRP) dans le cadre du plan objet 66 pour l'église paroissiale notre dame de la nativité.

Le Département s'engage à réaliser, par l'intermédiaire de restaurateurs spécialisés mandatés par le Centre de Conservation et de Restauration du Patrimoine, les travaux de stricte conservation concernant le mobilier en bois polychrome, peintures meubles, et boiseries tels que définis lors du diagnostic réalisé en 2002 pour le compte de la commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AUTORISE le maire à signer la convention relative à l'intervention du Centre de Conservation et de Restauration du Patrimoine (CCRP) dans le cadre du plan objet 66 pour l'église paroissiale notre dame de la nativité.

Convention non financière.

Fait et délibéré à Formiguères les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le 15 Octobre 2020.

Le Maire

Philippe PETITQUEUX

